

Règlement Dressage

Saison 2024 / 2025

1. Déterminations des épreuves :

4 Concours de dressage de Décembre 2024 à Juin 2025.

- ◆ Club 4 : normes techniques fédérales Club 4 (nouvelle reprise au 01/09/2024)
- ◆ Club 3 grand prix: normes techniques fédérales Club 3.
- ◆ Club 2 grand prix: normes techniques fédérales Club 2.
- ◆ Club 1 grand prix: normes techniques fédérales Club 1
- ◆ Club Élite grand prix: normes techniques fédérales Club Élite.
- ◆ RLM épreuves supplémentaires

2. Dispositions générales :

- ◆ Les épreuves retenues pour le dressage sont réservées aux cavaliers titulaires de la licence fédérale de compétition. Les cavaliers amateurs se joindront aux reprises Clubs correspondantes et feront partie du classement afin de regrouper les participants.
- ◆ Le règlement des compétitions officielles de la FFE est applicable aux différentes épreuves.
- ◆ En cas d'impossibilité pour le cheval de participer à l'épreuve après la liste d'engagement, le cavalier pourra participer avec un autre cheval, seulement si son enseignant ou coach le précise avant l'épreuve, dans la limite du nombre de parcours prévu par le règlement. Ainsi le cavalier conservera ses points pour la finale.
- ◆ Cette disposition impérative devra être contrôlée lors de chaque compétition par le Président du Jury afin d'éviter les contestations et litiges ultérieurs.
- ◆ En cas d'indisponibilité d'un cavalier, un autre cavalier concourant dans la même série peut le remplacer "au pied levé" après accord du Président du Jury.
- ◆ Le jury sera composé d'un juge obligatoirement et si le club organisateur le souhaite, il pourra y avoir 2 juges.

3. Participations des chevaux pour les épreuves :

- ◆ Tous les chevaux ou poneys doivent être titulaires d'un document d'identification.
- ◆ Les chevaux doivent obligatoirement être à jour des vaccinations en vigueur (grippe, tétanos). Ce document est susceptible d'être contrôlé à l'occasion des concours

4. Tenues :

Les tenues stipulées dans le règlement FFE sont autorisées.

- ◆ Toutes les épreuves se dérouleront en tenue de concours :
 - Pantalon blanc
 - Polo de concours ou du Club
 - Boots / chaps ou bottes
 - Pour les cheveux longs attachés avec une résille
 - Veste de concours facultative
- ◆ La Remise des prix fait également partie intégrante du concours et devra être annoncée par l'organisateur.

Les cavaliers devront obligatoirement se présenter en tenue correcte et soignée de compétition, même si la remise des prix se fait à pied.

5. Titres attribués :

Le vainqueur du dressage est le cavalier ayant accumulé le plus de points lors des différentes épreuves.

Quel que soit le nombre de cavaliers les points seront attribués comme suit :

1er 2ème 3ème 4ème 5ème 6ème 7ème 8ème 9ème 10ème

20 18 17 16 15 14 13 12 11 10

11ème 12ème 13ème 14ème 15ème 16ème 17ème 18ème 19ème

09 08 07 06 05 04 03 02 01

- Tous les résultats seront pris en compte avant la finale.
- Le jour de la finale, le coefficient sera de 1,5.
- Un cavalier ne peut participer qu'à une seule finale.
- Les enseignants pourront faire partie des classements sur les séries Club 1 et Club Élite.

6. Annexes :

Généralités :

Le Centre Equestre en charge de l'étape de dressage est chargé de faire appliquer le présent Règlement.

Il peut être requis pour faciliter l'arbitrage d'un litige.

Le jury sera composé au minimum de 1 juge obligatoire, néanmoins, club organisateur peut mettre en place la présence de 2 juges s'il le souhaite.

Pour tous les cas qui n'auraient pas fait l'objet d'un point du présent Règlement, l'organisation appliquera le Règlement de la Fédération Française d'Equitation.

Réclamations :

Toute réclamation pour être recevable doit être écrite et présentée sur place au moment du concours au Président de jury et accompagnée d'un chèque de caution de 50 Euros, ou ultérieurement auprès du centre équestre organisateur de l'étape en cours et dans les délais prévus par le règlement national.

7. Dispositions financières :

Engagements :

Pour les épreuves officielles, la procédure de la FFE est applicable : engagement à faire sur internet avant le lundi (18h ou 19h en raison du décalage horaire) précédent le concours.

Le montant des engagements est de :

20 € pour les épreuves.

8. Code de bonne conduite :

Les articles du Règlement FFE des Compétitions – Dispositions Générales sont applicables.

Toute participation au championnat de dressage implique d'avoir pris connaissance du présent règlement et d'en avoir accepté toutes les dispositions.

Obligation est faite aux Dirigeants et aux Enseignants d'y veiller scrupuleusement.